

Des élus aimeraient interpellier le procureur sur l'affaire Girardin

À Montreux, des conseillers veulent «un droit de regard». Dans l'Ouest lausannois, des questions voient le jour

Stéphanie Arboit

«Nous nous estimons lésés, car cet argent devait servir l'intérêt public. Pour être sûrs qu'il n'a pas été utilisé pour des intérêts privés, il est selon nous nécessaire que la justice - et non un simple rapport administratif - fasse la lumière sur les agissements de Lionel Girardin à la Fondation Apollo.» Voilà la position de Tal Luder, président de l'UDC Montreux-Veytaux. Conséquence directe, révélée par «Le Régional»: une dénonciation au Ministère public serait sur le point d'être déposée par des conseillers communaux de Montreux au sujet de l'affaire Girardin. Pour rappel, le municipal socialiste de Vevey, Lionel Girardin, est dans la tourmente pour ses rôles au sein de la Fondation Apollo, qui s'occupe de loger les plus démunis. Un audit du Contrôle cantonal des finances (CCF) est en cours depuis ce lundi (lire ci-contre). Il devra se pencher sur des questions de conflits d'intérêts et s'interroger sur certaines transactions (en particulier les salaires de Lionel Girardin et de son épouse, ainsi que le prix auquel la société de

«Il faut que la justice - et non un simple rapport administratif - fasse la lumière sur les agissements de Lionel Girardin à la Fondation Apollo»



Tal Luder
Président de l'UDC Montreux-Veytaux

Lionel Girardin sous-louait une partie des locaux de la Fondation. Le conseiller communal Tal Luder voudrait donc déjà passer la

«Nous nous contenterons de poser les faits. Au procureur de dire si une infraction est réalisée»



Alexandre Staeger
Conseiller communal (Montreux Libre)

vitesse supérieure, estimant qu'une telle démarche d'élus montreusiens est légitime: «Montreux n'est pas représentée au sein du conseil

Premier problème pour l'audit

● Le Contrôle cantonal des finances (CCF) a commencé ses travaux lundi. Son audit doit faire la lumière sur la façon dont a été gérée la Fondation Apollo. Premier problème: Lionel Girardin, qui a été suspendu de ses fonctions de président «à titre préventif» par le conseil de fondation, ne s'est apparemment pas présenté à la convocation du CCF.

En pareil cas, et si par hasard existe un risque que des

documents disparaissent dans l'intervalle, quels sont les recours du CCF? Interrogé, ce dernier ne fait «aucun commentaire sur une affaire en cours». Une source proche du dossier estime que «le CCF connaît très bien les moyens qu'il a à disposition pour pouvoir accéder aux pièces qu'il doit analyser. En particulier, il peut arguer d'actes de «résistance à l'autorité» en cas de difficultés à obtenir certaines informations.»

de fondation d'Apollo, mais nous versons tout de même une subvention! (Ndlr: 150 000 fr. en 2016). Nous avons fait confiance et avons l'impression que c'est parti en cacahuètes. Nous voulons pouvoir avoir un droit de regard, en entamant une procédure.» Cet aspect est confirmé par le conseiller communal Alexandre Staeger (Montreux Libre). «Nous aurons ainsi des droits, notamment un accès à l'information. Ce qui nous évitera de devoir attendre les articles de «24 heures» pour être informés.»

À part ces deux élus, qui signerait cette dénonciation qualifiée de «collective»? «Nous finalisons les discussions avec nos collègues du Conseil pour savoir qui se joindra à nous», affirme Tal Luder. Sous quel motif le Ministère public serait-il interpellé? «Nous ne voulons pas qualifier: nous nous contenterons de poser les faits. Au procureur de dire si une infraction est réalisée», affirme Alexandre Staeger, par ailleurs également avocat-stagiaire.

S'il paraît logique que des conseillers communaux s'inquiètent du bon usage de l'argent public, n'y a-t-il pas également la volonté d'apporter ainsi indirectement un soutien au municipal Michel Agnant, de Vevey Libre, qui siège au conseil de la Fondation d'Apollo en tant que représentant de la Ville de Vevey? En d'autres termes, cette démarche n'est-elle pas aussi instrumentalisée politiquement? «Les citoyens retiendront l'interprétation qu'ils voudront, répond Alexandre Staeger. Mais c'est pour nous surtout logi-

que de défendre une juste utilisation de notre subvention, que nous avons votée.»

Lionel Girardin, actuellement en arrêt maladie, n'a pas souhaité répondre à nos questions.

«En cours de signature»

Vu que «des suites pénales ne sont pas exclues, quelle est la position de la Municipalité?» Voilà, en substance, la question posée la semaine dernière au Conseil communal de Renens par l' élu Jonas Kocher (Les Verts). Pour rappel, huit communes de l'Ouest lausannois ont en effet décidé de faire appel aux services de la Fondation Apollo. Municipal en charge du Logement, Didier Divorner a réaffirmé que cette permanence débiterait le 1er juin, à Renens. «Nous sommes au courant de la situation, car une représentante de nos communes - Germaine Müller - siège au conseil de fondation d'Apollo. Sur le fond, l'enquête ne met pas en cause les prestations fournies par la Fondation.»

Problème: la convention entre Apollo et ces communes n'est pour l'heure pas définitivement signée. Un retard dû aux révélations dans cette affaire? «En l'état, je ne peux rien vous dire, répond Germaine Müller, également municipale des Affaires sociales de Bussigny. Nous attendons des réponses. Des démarches sont en cours, mais il y a encore trop d'inconnues que nous sommes en train de tenter de régler. Mais je reste optimiste dans la mesure où la mission générale de la Fondation n'est pas remise en cause et est indispensable.»